

Finales des Coupes romandes
Juniors A – B – C

CAHIER DES CHARGES / DIRECTIVES

A CHARGE DE L'AJF

- convoquer les équipes
- convoquer les arbitres
- payer les arbitres
- inviter la presse
- établir les programmes des matchs
- organiser la partie sportive
- acheter les prix pour les équipes
- remettre les prix, en collaboration avec le club organisateur

A CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR

- organiser les vestiaires de façon à gérer les 18 équipes
- mettre à disposition gratuitement trois terrains homologués et fonctionnels, fauchés et marqués selon les prescriptions de jeu de la catégorie
- fournir les ballons de matchs selon les prescriptions de jeu de la catégorie
- mettre à disposition du matériel sanitaire (équipe samaritains)
- fournir le thé à la mi-temps des matchs
- fournir les boissons, collations et repas pour les arbitres et le jury
- composer un jury pour gérer les tournois (équipement informatique) et faire appliquer le règlement
- tenir une buvette avec une logistique capable de servir plusieurs centaines de menus durant toute la journée
- servir un repas avec boissons aux équipes au prix de CHF 15.00 par personne
- mettre à disposition un endroit couvert pour les participants (jury, équipes, dirigeants, parents)
- mettre à disposition une salle pour une séance de l'Entente romande juniors (~15 personnes)
- offrir un apéritif officiel aux représentants de l'Entente romande, de l'AJF et des invités (25 à 30 personnes)
- réserver durant toute la journée une table pour l'AJF (~12 personnes)
- mettre à disposition une sono convenable avec micro portatif
- organiser un service de parcage important pour voitures et cars durant toute la manifestation

Dispositions finales:

L'AJF versera au club organisateur la somme de CHF 300.00 par équipe pour les repas et les boissons durant les repas.

L'AJF ne facturera aucune contribution à l'organisateur.

L'AJF ne répond pas des dommages causés par l'organisation de la manifestation, le club est tenu de s'assurer contre les conséquences de la responsabilité civile.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Au nom de l'Association jurassienne de football :

Jacky Borruat, Président de l'AJF

Francis Périat, Président de la Commission technique et des juniors